

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des armées

Décision du **20 SEP. 2021**
modifiant la décision du 05 juillet 2021 portant attribution de la médaille de la défense nationale à titre exceptionnel

NOR : ARMH2129454S

Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

Vu le décret n° 2014-389 du 29 mars 2014 modifié relatif à la médaille de la défense nationale ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié portant délégation de pouvoirs relative à l'octroi ou au retrait de la médaille de la défense nationale, ainsi qu'à la suspension du droit à son port ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2021 relatif aux agrafes figurant sur la médaille de la défense nationale,

Vu la décision du 05 juillet 2021 portant attribution de la médaille de la défense nationale à titre exceptionnel,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 05 juillet 2021 est ainsi modifié :

À l'échelon bronze

Au lieu de « avec agrafe « essais nucléaires » », lire : « avec agrafes « défense » et « essais nucléaires » ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses*.

Fait le **20 SEP. 2021**

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense,
T. de VANSAY de BLAVOUS

